

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Protégez vos oreilles : une nouvelle campagne de sensibilisation vise le bruit au travail

Charlottetown, le 24 mars 2025 – La Commission des accidents du travail (CAT) de l'Île-du-Prince-Édouard lance une campagne de sensibilisation soulignant l'importance de protéger l'ouïe dans les milieux de travail. Du 24 mars au 2 mai 2025, la campagne cherchera à sensibiliser les employeurs et les travailleuses et travailleurs ainsi que leurs proches aux effets du bruit sur l'ouïe et aux moyens de prévenir la perte auditive.

La perte auditive due au bruit est permanente, mais tout à fait évitable. La campagne insiste sur l'accessibilité des protections auditives et leur efficacité contre les dommages permanents, comme le véhicule bien le slogan : « **Protégez vos oreilles. La perte de l'ouïe, c'est pour la vie.** »

« À l'Île-du-Prince-Édouard, les employeurs sont tenus de prendre toutes les précautions raisonnables pour protéger la santé et la sécurité de leur personnel au travail, a souligné Danny Miller, directeur de la Division de la santé et de la sécurité au travail de la CAT. Ils doivent donc veiller à protéger leur personnel d'une exposition aux bruits excessifs. Les pertes auditives liées au travail sont peut-être irréversibles, mais on peut carrément les éviter en prenant les bonnes précautions. Notre campagne de sensibilisation encourage les employeurs, les travailleuses et travailleurs et même leurs proches à agir avant qu'il ne soit trop tard. »

Depuis le 3 mars, les agentes et agents de santé et de sécurité au travail de la CAT s'affairent à distribuer des affiches, des guides et d'autre matériel promouvant la protection auditive tout en encourageant les employeurs et les travailleuses et travailleurs à participer aux ateliers sur la protection auditive proposés les 25 et 26 mars. La campagne en soi commence officiellement le 24 mars : on peut s'attendre à des publicités numériques et audio présentées dans les médias sociaux et à la radio, entre autres, ainsi qu'à des ateliers sur l'élaboration de programmes efficaces pour la protection de l'ouïe. Un troisième atelier sur l'élaboration de programmes de protection de l'ouïe sera proposé le 6 mai dans le cadre de la Conférence sur la santé et la sécurité au travail de la CAT.

Information sur les bruits dangereux en milieu de travail : wcb.pe.ca.

La CAT offre également un cours en ligne gratuit sur les programmes de protection de l'ouïe. Le cours vise à aider les employeurs et les travailleuses et travailleurs insulaires à comprendre les exigences en matière de programme de protection de l'ouïe et les avantages d'en créer un lorsque le milieu de travail est sujet à des bruits excessifs.



Information sur le cours en ligne gratuit et son certificat : wcb.pe.ca.

La CAT est au service de près de 6 800 employeurs et de plus de 89 000 travailleuses et travailleurs partout à l'Île-du-Prince-Édouard. Elle s'associe aux employeurs et aux travailleuses et travailleurs pour instaurer des lieux de travail sains et sécuritaires et favoriser le rétablissement en cas de blessure, grâce à l'application de la Workers Compensation Act (loi sur les accidents du travail) et de l'Occupational Health and Safety Act (loi sur la santé et la sécurité au travail). Les blessures graves et explosions en milieu de travail doivent être signalées à la ligne d'urgence de santé et de sécurité au travail, accessible 24 heures sur 24, au 902-628-7513.

-30-

Pour plus d'information, communiquez avec l'équipe des communications de la CAT, à news@wcb.pe.ca ou au 902-388-8671.